



République d'Haïti

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et  
l'Agriculture



# **Cadre de Programme Pays (CPP Haïti 2013-2016)**

(version 12 juillet 2013)

**Juillet 2013**

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES .....	3
Preambule .....	5
1. Introduction.....	7
2. Analyse de la situation .....	8
2.1 Contexte socio-économique .....	8
2.2 Agriculture et développement rural .....	8
2.3 Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	9
2.4 Politiques et réponses dans le secteur .....	9
3. Avantages comparatifs et domaines prioritaires de la FAO.....	11
3.1 Coopération internationale dans le domaine de l’agriculture et le développement rural .....	11
3.2 Revue du programme de la FAO en Haïti.....	12
3.3 Avantages comparatifs de la FAO .....	12
3.4 Priorités du CPP pour Haïti.....	14
4. Programmation axée sur les résultats.....	15
4.1 Schéma programmatique du CPP 2013-2016 de la FAO en Haïti.....	15
4.2 Effets et produits du CPP en Haïti .....	15
4.3 Coût du CPP en Haïti.....	19
5. Dispositions de mise en œuvre et suivi et evaluation .....	20
5.1 Mécanismes de mise en œuvre du CPP .....	20
5.2 Mécanismes de suivi et évaluation.....	20
5.3 Plan d’action du CPP .....	21
5.4 Partenariats.....	21
5.5 Stratégie de mobilisation de ressources .....	22
Annexes .....	23
Annexe 1 : Matrice des priorités du CPP de la FAO en Haïti.....	23
Annexe 2 : Matrice des résultats du CPP en Haïti (partie A).....	24
Annexe 3 : Matrice des résultats du CPP en Haïti (partie B).....	28
Annexe 4 : Carte administrative et topologique de la République d’Haïti .....	30

## SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADAM	Agricultural Development Assistance Mapping (Cartographies des Aides Publiques pour le Développement de l'Agriculture)
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
BAC	Bureau Agricole Communal
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BV	Bassin Versant
CAED	Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti
CEP	Champ Ecole Paysan
CFSAM	Crop and Food Security Assessment Mission (Mission d'évaluation de la production agricole et de la sécurité alimentaire)
CIAT	Comité Interministériel d'aménagement du Territoire
CNPMT	Cadre National des Priorités à Moyen Terme (National Medium-Term Priority Framework, NMTPF en anglais)
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CPP	Cadre de Programmation Pays
DPC	Direction de la Protection Civile
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
ENSA	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAOSAT	Données Statistiques de la FAO
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)
GRD	Gestion des Risques et Désastres
GSA	Groupe Sectoriel Agriculture
GTSAN	Groupe Technique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
HTG	Gourde Haïtien
IICA	Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
IOM	International Organization for Migration (Organisation Internationale pour la Migration)
ISF	Integrated Strategic Framework (Cadre Stratégique Intégré) du Système des Nations Unies en Haïti
IPC	Integrated Phase Classification (Phase de classification intégrée de la sécurité alimentaire)
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MDPP	Ministère Délégué pour la Promotion de la Paysannerie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti

MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programma Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Adaptation Nationale d'Adaptation
PARDH	Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti
PDA	Plan de Développement Agricole
PDNA	Evaluation des Besoins Après Désastres
PIB	Produit Intérieur Brut
PNCS	Programme National de Cantines Scolaires
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSAN	Plan National actualisé de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCP	Partenariat Public Communautaire Privé
PPP	Partenariat Public Privé
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTRA	Plan Triennal de Relance Agricole
RN	Ressources Naturelles
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNU	Système des Nations Unies
TC	Technical Cooperation (Coopération Technique)
TCIO	Investment Centre Division (Centre des Investissements)
TSA	Table Sectorielle Agriculture
UE	Union Européenne
UNDAF	United Nations Development Action Framework
UNEP	United Nations Environment Programme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNOPS	United Nations Office for Project Services
USA	United States Agency of America
USAID	United States Agency for International Development

## PREAMBULE

Le Cadre Programme Pays (CPP-Haïti), définit le partenariat entre la FAO et le Gouvernement en appui aux priorités sectorielles nationales pertinentes et dans le « Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies 2013-2016 » en Haïti. Les orientations du CPP sont le produit d'échanges et de consultations élargies entre le Gouvernement et la FAO. Ainsi, ce cadre a été développé à travers d'intenses discussions, d'une part avec les institutions et agences publiques, la société civile et les organisations professionnelles agricoles et, d'autre part, avec les Agences du Système des Nations Unies et les partenaires techniques et financiers.

Parallèlement, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) a préparé son Programme Triennal de Relance Agricole 2013-2016 (PTRA), avec pour objectif de « contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique ». Le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture ont demandé l'assistance de la FAO pour accompagner la mise en œuvre du PTRA.

La situation actuelle en Haïti reste inquiétante, avec approximativement 15% de la population en insécurité alimentaire élevée. Le pays est fortement exposé aux risques de changements climatiques, et les dégâts disproportionnés par rapport à l'ampleur et à l'intensité des catastrophes naturelles sont surtout causés par le niveau profond de dégradation de l'environnement. Le pays devient de plus en plus vulnérable et est en situation quasi-permanente de crise.

Le CPP Haïti (2013-2016) a pour objectif de « Contribuer à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et à augmenter les revenus des populations rurales ». Les quatre domaines prioritaires du CPP sont :

- Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec quatre produits : (a) Forum national des parties prenantes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcé sur la base d'une vision commune au niveau national ; (b) Mandats et missions des institutions publiques du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bien définis et leurs besoins en termes de capacité identifiés ; (c) Institutions publiques sélectionnées dotées de cadres formés et d'outils performants pour réaliser leurs mandats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (d) Cadre légal des organisations rurales actualisé.
- Promotion des filières agricoles, à travers des investissements privés et publics et des services d'appui agricoles, avec cinq produits : (a) Environnement institutionnel et légal nécessaire pour la facilitation des investissements et la compétitivité des secteurs agricole et d'élevage et de la pêche amélioré ; (b) Qualité et disponibilité améliorées des services d'appui, surtout aux femmes et jeunes agriculteurs ; (c) Disponibilité et accessibilité améliorée des intrants agricoles et de l'élevage et de la pêche à travers le secteur privé et les institutions de base ; (d) Synergies systématisées entre les secteurs publics et privés à travers des Partenariats Publics Privés et Publics Communautaires Privés ; et (e) Structuration et développement des filières potentielles et existantes.
- Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques, avec cinq produits : (a) Capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du MARNDR, du Ministère de l'Environnement, du CIAT et des autorités locales pour la gestion intégrée et participative des bassins versants et des ressources hydriques et forestières renforcées ; (b) Investissements d'aménagement intégrée et participative des bassins versants augmentés ; (c) Capacité augmentée des structures décentralisées sélectionnées à gérer durablement leurs ressources halieutiques et piscicoles ; (d) Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole élaboré ; et (e) Capacité augmentée de communautés rurales sélectionnées à s'adapter aux changements climatiques.
- Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires, avec trois produits : (a) Un plan national de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole est mis en place ; (b) Unités responsables de gestion de

risques de désastres naturels pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcées ; et (c) Résilience améliorée des communautés agricoles sélectionnées vulnérables et à risque.

L'atteinte des résultats visés sera la pierre angulaire de la mise en œuvre du CPP, ainsi le Gouvernement et la FAO en collaboration avec les parties prenantes s'efforceront de fournir un soutien technique de haute qualité pour la mise en œuvre efficace du programme. Un cadre de suivi et évaluation sera élaboré pour orienter la gestion de la performance des activités, des extrants et des résultats.

La mise en œuvre du CPP exige un financement estimé à 60 millions de \$ US, soit environ 2,6 milliards de HTG. Le Gouvernement et la FAO vont mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources axée sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et la recherche de nouveaux partenaires, la coopération bilatérale, sud-sud et multilatérale ainsi que les organisations nationales et internationales.

## 1. INTRODUCTION

Le processus d'élaboration du Cadre de Programmation Pays (CPP) 2013-2016 par la FAO en Haïti s'inscrit dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et les mécanismes de programmation et de planification stratégique au sein de la FAO. Le CPP définit les priorités de la collaboration entre la FAO et le Gouvernement pour soutenir les objectifs nationaux de développement en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle stipulés dans les plans et programmes de développement nationaux.

Ce CPP est préparé de façon participative avec quatorze (14) institutions gouvernementales et publiques, dix (10) partenaires techniques et financiers, treize (13) agences et programmes du Système des Nations Unies, quatre (4) organisations de la société civile, des Organisations Non Gouvernementales, bureaux d'études et unité de coordination de projets, une organisation des fédérations de producteurs et des représentants du secteur privé.

Ce CPP a été élaboré sur la base des priorités nationales telles que définies dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2025), le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH 2030), le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP 2007-2010), le Plan National actualisé de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN 2010-2025) et le Programme Triennal de Relance Agricole (PTRA 2013-2016). Il est aussi aligné au Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies en Haïti (ISF 2013-2016), aux Résultats de l'Organisation (FAO) en réponse aux Objectifs Stratégiques fixés par les États membres et aux priorités de la région Amérique Latine et Caraïbes.

La FAO est présente en Haïti depuis 1978 et son CPP vise à fournir au Gouvernement, des appuis techniques planifiés et cohérents qui correspondent à ses priorités en matière de politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les acteurs intervenant dans ces domaines sont nombreux, tant au niveau des institutions gouvernementales, que des organisations internationales, des ONGs nationales et internationales que de la communauté, ce qui implique une grande variabilité sur la nature, la stratégie, la qualité et l'efficacité de leurs interventions.

La FAO va renforcer sa collaboration avec le Gouvernement et les institutions internationales de financement, entretenant un dialogue continu autour des possibilités et des modalités d'un financement accru aux priorités du CPP et permettre une meilleure promotion des interventions auprès des bailleurs de fonds. Le partenariat entre les agences des Nations Unies basées à Rome (FAO, PAM et FIDA) devrait se traduire en Haïti par une complémentarité bénéfique pour la préparation et la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; la gestion durable de l'environnement et l'aménagement des bassins versants ; et la résilience aux changements climatiques et désastres naturelles. Ces programmes miseront à la fois sur le renforcement des capacités, l'accroissement de la productivité et sur la durabilité. Les mécanismes de Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) seront un cadre de concertation permanent et régulier entre le Gouvernement et tous ses partenaires du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Il s'en suivra également que la FAO en Haïti va mener systématiquement des évaluations et revues régulières afin de mesurer les avancées dans la mise en œuvre des programmes du CCP. Une approche axée sur les résultats sera adoptée, elle fera appel à des indicateurs de performance, des données de référence et des objectifs pour évaluer l'efficacité, la coordination et la cohérence des programmes tout en contribuant à établir une utilisation plus stratégique et plus intégrée des financements.

Le document CPP présente (i) une analyse de la situation, (ii) les avantages comparatifs de la FAO et les domaines prioritaires, (iii) la programmation axée sur les résultats et (iv) les dispositions de mise en œuvre et de suivi et évaluation.

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION

### 2.1 Contexte socio-économique

La République d'Haïti s'étend sur une superficie de 27.750 km<sup>2</sup> et compte une population estimée à 10,6 millions de personnes (projection de 2012, UNFPA) et près de 51,5% de la population est concentrée en milieu rural. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, d'après l'indice de développement humain des Nations Unies. Les 3/4 des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté de 2 \$US/ personne/jour et plus de la moitié (56%) sous la pauvreté absolue de 1 \$US /personne/jour. La pauvreté extrême est surtout un phénomène rural (58% contre 20% dans la région métropolitaine).

La situation macroéconomique au cours des trente dernières années est caractérisée par l'affaiblissement de l'appareil productif, le problème de l'emploi et la hausse des prix. Le développement du secteur agricole, en particulier, a été controversé par la libéralisation commerciale, depuis la fin des années 80, en l'absence des mesures d'accompagnement destinées à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises haïtiennes. Cette situation a accéléré le déclin des secteurs productifs tout au long des années 90, à côté de l'embargo commercial qui a acculé à la faillite de nombreuses entreprises de production de biens et de services.

Bien qu'il puisse ne pas être considéré comme l'un des secteurs les plus directement touchés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le secteur agricole joue un rôle clé tant pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle que pour permettre le redressement économique et la stabilité sociale d'Haïti. Le Gouvernement a d'ailleurs fait du secteur rural le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, comme en témoignent les documents officiels, notamment le Document de Stratégie Nationale de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP).

### 2.2 Agriculture et développement rural

L'agriculture haïtienne contribue pour plus de 25% à la formation du PIB. Selon les données du recensement agricole du MARNDR/FAO, l'agriculture est pratiquée par un peu plus d'un million d'exploitations agricoles disposant en moyenne de 1 ha de terre. Sur environ cinq décennies, le taux de croissance moyen de la production agricole est inférieur à 1%. Cette situation pèse considérablement sur le niveau de vie des ménages ruraux et même sur celui de la population dans son ensemble, puisqu'environ 60% des actifs occupés se retrouvent dans ce secteur, selon les estimations de 2012. Cela explique également le fait que l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural.

L'élevage constitue une part importante des activités de production des agriculteurs avec différentes fonctions au sein de l'exploitation agricole. Il constitue une trésorerie pour les dépenses courantes et un capital sur pied pour les investissements importants. Par ailleurs, les activités d'élevage, par exemple la production de lait, qui font partie de la riche diversité des exploitations paysannes, si elles sont bien conduites, peuvent constituer une alternative intéressante à certaines activités participant à la dégradation de l'environnement

La pêche est une activité très importante pour de nombreux ménages, occupant à temps plein ou partiel plus de 50.000 d'entre eux. Le pays dispose de près de 1.700 km de côtes et de 22.000 ha d'eaux douces. Il existe dans cet environnement des espèces de poissons très recherchées tant au niveau local qu'à l'extérieur. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture possède des atouts susceptibles d'encourager des investissements productifs moyennant une bonne organisation.

Les filières agroalimentaires sont dans l'ensemble peu développées, le secteur agroalimentaire fait face à une série de contraintes et notamment une insuffisance en infrastructures de communication et en services de base, un accès limité aux sources formelles de financement et aux marchés extérieurs en raison des exigences sanitaires et phytosanitaires internationales.

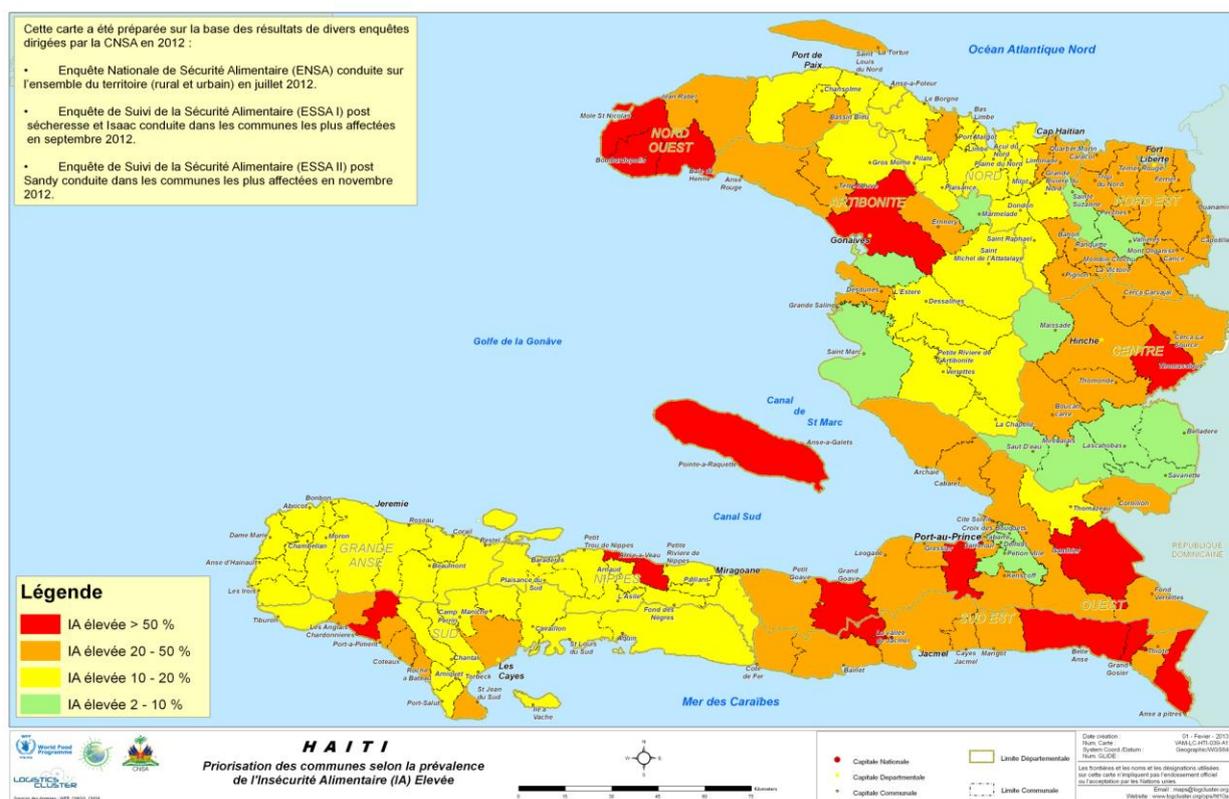
La situation de l'environnement du pays se caractérise par une faible couverture forestière et une dégradation accélérée du milieu. La couverture forestière du pays s'est considérablement réduite au cours des 30 dernières années. Environ 85% des bassins versants sont dégradés ou transformés de

manière très rapide, causant de fréquentes inondations, et un épuisement ou disparition des facteurs de base de la production agricole.

La faible superficie des exploitations agricoles accentue l'insécurité foncière en Haïti. La tradition d'égalité de partage entre les enfants à la mort du propriétaire des terres a contribué à la fragmentation de celles-ci, de nombreuses minuscules parcelles étant qualifiées de mouchoirs. La révision du cadre institutionnel de la régulation foncière apparaît comme un préalable à des actions durables de reboisement et de gestion des bassins versants.

### 2.3 Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La majorité des ménages pauvres se trouve en milieu rural. Pour survivre, ceux-ci cultivent de petites parcelles (souvent en métayage), dont la production est insuffisante pour l'alimentation de la famille, vendent leur main-d'œuvre et produisent/vendent du charbon de bois. La dernière enquête nationale sur la sécurité alimentaire (2011) estime le nombre de ménages se trouvant en insécurité alimentaire à 38%, soit près de 4 millions de personnes, dont 30% en insécurité alimentaire modérée et 8% en insécurité alimentaire sévère. En 2012, il y a eu trois catastrophes climatiques, une sécheresse en juin, le tempête tropicale Isaac en août, et l'ouragan Sandy en octobre, dont l'impact confondu a augmenté le nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère au-delà de 1,5 millions, soit 15% de la population (CNSA).



### Prévalence de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti CNSA, février 2013.

### 2.4 Politiques et réponses dans le secteur

#### Politique du Gouvernement dans le secteur agricole

Comme annoncé dans le DSNCRP, la vision globale de développement d'Haïti comporte deux options fondamentales : (i) un développement humain durable fondé sur les trois principes de Croissance Economique/ Justice Sociale/ Environnement et (ii) un système de management public complètement rénové. Il a été ainsi retenu quatre domaines-clés ou vecteurs de la croissance : l'agriculture et le développement rural, le tourisme, la modernisation des infrastructures et la science, ainsi que la technologie et l'innovation.

En matière d'agriculture et de développement rural, la double perspective globale de croissance et de réduction de la pauvreté suppose une approche à la fois économique et sociale visant à faire reculer la forte polarisation sociale défavorable au monde rural et à réduire l'exclusion qui en découle. Le choix consiste en l'adoption d'un système qui combine divers éléments d'une agriculture moderne qui prend en compte l'existence à la fois des petites, moyennes et grandes unités de production de nature diverse permettant d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et améliorer le niveau de vie des agriculteurs.

Le Gouvernement a élaboré un Programme Triennal de Relance Agricole (PTRA) 2013-2016 suivant la vision du Président de la République pour le renforcement de l'économie nationale, la création d'emploi, la sécurité alimentaire, ainsi que les orientations de la déclaration de politique générale du Premier Ministre. Sa conception se fonde sur les orientations stratégiques de la politique de développement agricole 2010-2025 et est en adéquation avec le PSDH 2030 et le PNSAN 2010-2025.

Il continue les efforts déployés dans le cadre de l'implémentation du PNIA pour la période 2010-2016 et s'inscrit dans les priorités du Gouvernement qui vise à établir le secteur comme le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays. Ce programme agricole entend privilégier une approche axée sur les filières productives et économiques porteuses, la protection de l'environnement, se basant sur un partenariat public-privé efficace et dynamique et une gouvernance effective et efficace du secteur.

### **Rôle de la FAO dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La FAO dont le mandat général est d'apporter son assistance aux Gouvernements de ses États membres dans le cadre du développement de leur secteur agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire de leur population, apporte son appui au Gouvernement de la République d'Haïti à travers un appui normatif en matière de politique agricole et de stratégie de développement de ce secteur, et d'un appui technique direct avec la mise en œuvre sur le terrain d'un programme défini dans le CPP.

Dans le cadre de son intervention en Haïti, la FAO fournit une coopération technique dans l'appui au renforcement des capacités institutionnelles du secteur agricole, l'appui-conseil en politiques et stratégies de développement agricole, la promotion d'une agriculture durable, l'appui technique en matière de production d'informations et analyses régulières sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la gestion et l'apport des réponses aux situations d'urgence agricole et le renforcement de la résilience aux changements climatiques et désastres naturelles.

S'agissant des Acteurs Non-Etatiques, on retrouve ; les ONGs, les organisations paysannes, les organisations de la société civile, les universités et instituts techniques privés de formation, le secteur privé, les institutions de microfinance, les partenaires techniques et financiers bilatéraux dont l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID), l'Agence Française pour le Développement (AFD), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), L'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) ; les partenaires multilatéraux dont l'Union Européenne (UE), La Banque Mondiale, La Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA), les agences du Système des Nations Unies (SNU) notamment la FAO, le FIDA et le PAM.

Les différents acteurs s'organisent à travers différents mécanismes de coordination dont la Table Sectorielle de l'Agriculture du MARNDR réunissant autour des Responsables du Ministère, les partenaires techniques et financiers et le Groupe Sectoriel Agricole regroupant les partenaires techniques et financiers.

### **Défis et opportunités**

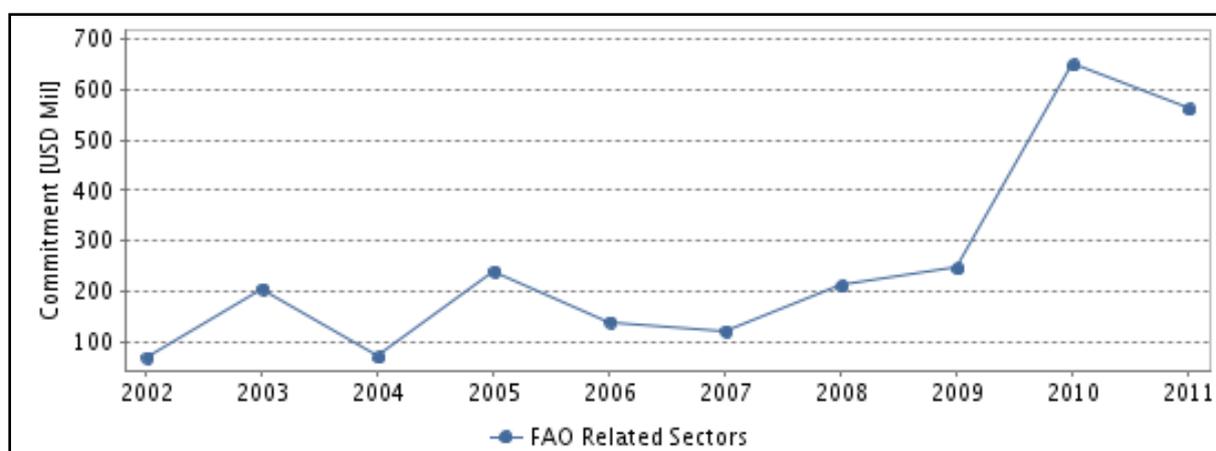
La problématique de l'agriculture haïtienne, comme indiquée dans le nouveau PTRA se caractérise principalement par : (i) une faible attractivité qui entraîne une réticence du secteur privée à y investir ; (ii) un environnement agricole exposé à une vulnérabilité et une sécurité foncière de l'exploitant agricole précaire ; (iii) des pratiques agricoles inefficaces, non productives et non durables pour un impact environnemental désastreux ; (iv) un accès limité à des paquets technologiques permettant de relever les rendements agricoles moyens qui sont parmi les plus bas dans la région Amérique Latine - Caraïbes ; (v) l'élimination des barrières tarifaires a hissé Haïti parmi les pays les moins protégés sur le plan agricole notamment pour les filières riz, canne-à-sucre et l'élevage ; et (vi) la faiblesse organisationnelle du MARNDR sur le plan institutionnel pour assumer sa mission stratégique de développement durable du secteur agricole.

Malgré ces contraintes persistantes limitant son développement, l'agriculture reste un secteur stratégique pouvant contribuer à assurer la stabilité sociale, améliorer la sécurité alimentaire et augmenter la croissance économique. Il existe aussi des opportunités et atouts majeurs aux niveaux national, régional et international, pour relancer le secteur notamment : (i) une disponibilité en ressources en eau et en terres irrigables, ainsi qu'une diversité de milieux agro-écologiques facilitant la mise en place d'une large gamme de systèmes de cultures ; et (ii) une agriculture qui fournit des produits pratiquement «biologiques», offrant ainsi un potentiel économique et de sécurité alimentaire appréciable pour un marché local, régional et international.

### 3. AVANTAGES COMPARATIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO

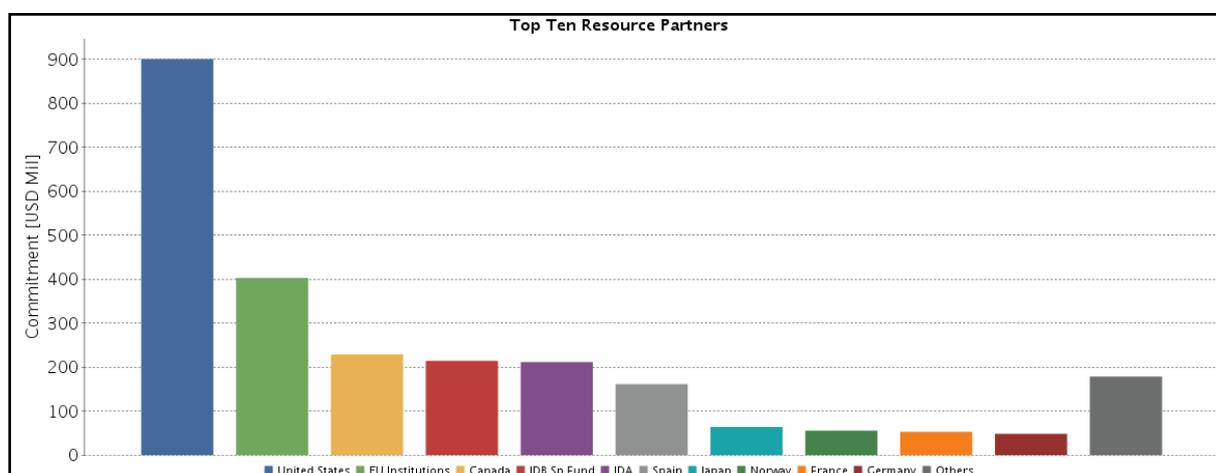
#### 3.1 Coopération internationale dans le domaine de l'agriculture et le développement rural

Le financement du secteur agricole et du développement rural est resté stable jusqu'en 2009, il a considérablement augmenté en 2010 suite au tremblement de terre pour atteindre un pic comme montré dans le graphique ci-dessus. Cet engagement des bailleurs de fonds depuis 2010 devrait à terme contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays. Ainsi la FAO va identifier les domaines dans lesquelles elle pourrait créer une synergie avec les différents PTF pour la mise en œuvre efficace du CPP.



Source ADAM, Mai 2013.

Les plus importants partenaires d'Haïti fournisseurs de ressources de l'OCDE dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural sont les Etats Unies d'Amérique, les institutions de l'Union Européenne, le Canada, la Banque Interaméricaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Espagne, le Japon, la Norvège, la France et l'Allemagne comme indiqué sur le graphique ci-dessous.



Source ADAM, Mai 2013.

Les coopérations bilatérales et multilatérales restent très actives en Haïti, particulièrement dans les domaines de la reconstruction du pays suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, des programmes de sécurité alimentaire et d'assistance alimentaire urgente, de l'appui à l'agriculture et au développement rural. Ces domaines ont bénéficié de ressources financières importantes depuis 2002, toutefois ces ressources sont de plus en plus rares dans ce contexte de transition de l'urgence au développement dans le pays.

En capitalisant sur les acquis de la coopération passée, le SNU en Haïti se propose d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de reconstruction et de développement dans les domaines où il offre la plus grande valeur ajoutée notamment la refondation institutionnelle, territoriale, économique et sociale à travers ses différentes agences présentes en (MINUSTAH, PNUD, PAM, FIDA, FAO, UNICEF, UNOPS, UNEP, OIM, BIT, UNESCO, PAHO, UNFPA, etc.). Les objectifs de l'ISF sont : (i) le développement des capacités nationales pour consolider les institutions démocratiques ; (ii) le renforcement des capacités en leadership du Gouvernement, des autorités locales et des communautés pour assurer la planification et la gestion ; (iii) le renforcement de la direction économique (création d'emplois décents, équité de genre, gestion des ressources naturelles) ; et (iv) la contribution à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

### 3.2 **Revue du programme de la FAO en Haïti**

Les interventions de la FAO en Haïti ont été exécutées sur la base des Plans de Travail Annuels (PTA), ceci jusqu'en 2009, année au cours de laquelle Cadre National des Priorités à Moyen Terme (NMTPT) pour la période 2009-2012 a été élaboré. Ce cadre qui a orienté les interventions de la FAO a été révisé après le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 et a permis de mettre à jour les priorités du pays pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire notamment : (i) le renforcement des capacités ; (ii) l'appui / conseil pour le soutien politique pour le développement agricole ; (iii) la promotion de l'agriculture durable ; (iv) l'assistance technique pour la sécurité alimentaire et (v) l'appui à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

Ces priorités ont consisté en la poursuite du programme de la FAO pour soutenir la production agricole locale par un développement participatif pour assurer sa pérennité et améliorer la sécurité alimentaire. Ainsi la coopération technique de la FAO s'est étendue au fil des temps pour prendre en compte tous les domaines liés au développement rural, à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration de sa sécurité alimentaire et des conditions de vie de la population vivant en milieu rural.

La FAO a apporté un appui institutionnel et politique au Gouvernement à travers la mise en place d'un recensement général de l'agriculture, la formulation d'une politique visant à stimuler la production agricole, la sylviculture et l'élaboration d'un plan stratégique pour les questions foncières, notamment des bassins versants et la gestion des terres.

Au niveau stratégique, l'UNDAF fut remplacé par l'ISF (Integrated Strategic Framework) 2013-2016 connu en français sous le nom du Cadre Stratégique Intégré en Haïti, ainsi la FAO et le BIT sont responsables du pilier économique en collaboration avec PNUD, UNOPS, UNEP, OIM, UNESCO et FIDA. Ce cadre s'adresse aux grands défis liés à la situation post séisme très difficile, la refondation du pays sur de nouvelles bases pour la croissance économique, la réduction des inégalités socio-économiques et de la pauvreté chronique.

### 3.3 **Avantages comparatifs de la FAO**

Haïti, pays membre fondateur de la FAO, bénéficie de façon continue de la coopération technique de cette Organisation depuis sa création en 1945. Cet accompagnement s'est ajusté et orienté au fil des temps pour répondre de façon directe, précise et ciblée, aux grands défis des moments à relever, aux catastrophes et situations exceptionnelles et à la promotion de la coopération internationale.

Grâce à son mécanisme interne et à la coopération multilatérale, la coopération technique de la FAO en Haïti s'étend des domaines liés au développement rural et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux domaines liés à la protection de l'environnement. Cette grande variabilité dans les thèmes auxquels le Gouvernement a demandé à la FAO de s'intéresser, s'étend de l'accompagnement dans la mise en œuvre des projets d'introduction et de transfert de technologie, à la définition de stratégie, au

choix et à la formulation des politiques, à l'accompagnement technique dans la conduite des élevages, des cultures, à la lutte contre les maladies des animaux et des plantes, aux zoonoses et des maladies transfrontalières, en passant par l'appui à une gestion et à une exploitation responsable et durable des ressources naturelles, halieutiques et forestières.

L'évaluation de la coopération de la FAO avec Haïti fait penser aux actions à succès dont il importe de rappeler les quelques expériences concluantes :

- L'appui au développement de l'élevage bovin et à l'augmentation de sa production et de sa productivité dans la région du Sud a conduit et contribué à l'émergence d'un nouveau groupe économique d'éleveurs qui ont permis à cette région d'être la première en Haïti dans l'approvisionnement des marchés en viande et en lait.
- L'appui de la FAO au Gouvernement a permis d'identifier et d'inventorier les petits périmètres ayant un potentiel d'irrigation et qui passaient inaperçus. Ce concept de petits périmètres irrigués s'est alors structuré et développé dans l'optique du développement d'une irrigation à bas coût, d'une plus forte intégration et responsabilisation des bénéficiaires et usagers dans la construction, la gestion et l'entretien de ces périmètres. Son succès et l'engouement qu'il a suscité s'est traduit par le vif intérêt manifesté par les institutions de coopération financière bilatérales et multilatérales pour financer le développement et l'aménagement de petits périmètres irrigués.
- L'apparition des retenues collinaires dans l'environnement haïtien est à l'actif de la coopération de la FAO en Haïti. Une technique relativement simple et facile à mettre en œuvre à la faveur de la topographie qui s'y prête, d'horizons géologiques et de structures de sols appropriées et convenable, rendant la réalisation de ces structures/ouvrages peu coûteuse. Ces ouvrages, ont fortement contribué à changer les environnements au regard des changements profonds induits dans les pratiques agricoles et dans les systèmes de productions qui sont devenus plus rentables. Ces résultats ont attiré l'attention tant du Gouvernement que des partenaires techniques et financiers.
- Dans le cadre général de la vulgarisation des connaissances et techniques agricoles, l'expérience menée sur les champs écoles paysan (CEP) a permis aux cadres du MARNDR de s'approprier l'outil de vulgarisation et l'appliquer à plus grande échelle. Face aux défis majeurs du secteur semencier, la FAO a préconisé une approche intégrée basée sur la promotion des techniques agricoles innovantes et adaptées à l'agriculture de conservation accompagnées par l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des semences/matériel végétal de qualité. Cela passe par une approche « filière » qui renforce la capacité institutionnelle du MARNDR pour mieux coordonner et jouer son rôle régalien de sélection et développement de nouvelles variétés et la promotion du secteur privé. Le passage des niveaux de rendements de patate douce de 5 à 15 tonnes pour une culture faisant partie de la base de l'alimentation haïtienne est à mettre à l'actif des résultats obtenus avec le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire promu par la FAO.
- Parmi les projets de développement les plus marquants mis en œuvre par la FAO au cours de ces dernières années, on peut également citer le projet « *Développement local dans la commune de Marmelade et de Plaisance en Haïti* » financé par les Pays Bas et le Canada. Ce projet qui est un modèle de réussite de la coopération entre la FAO, le Gouvernement, ses institutions décentralisées et les communautés locales constitue également une expérience pilote en matière de développement local et communautaire qui sera particulièrement utile à la relance et au développement du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti.

Depuis la réactivation de la Table Sectorielle Agriculture (TSA), la FAO y participe régulièrement et de façon active. En outre la FAO participe au Groupe Sectoriel Agriculture (GSA) du cadre de concertation des Bailleurs de fonds majeurs dénommé «G12» pour le groupe des douze Pays et Institutions ayant les plus gros programmes de coopération avec Haïti. Le GSA est présidé par la Banque Interaméricaine de Développement. La FAO conformément à son mandat dans la coordination humanitaire, est restée active dans l'animation du cluster agriculture pour faciliter l'élaboration de stratégies de réponse à la crise alimentaire et de relance de la production agricole et de faire face tant à la flambée des prix des denrées alimentaires qu'à la saison cyclonique.

La FAO compte soutenir le MARNDR, en collaboration avec le MSPP, ABAGRANGOU et d'autres partenaires, à élaborer une stratégie nutritionnelle au niveau central et décentralisé et à intégrer les aspects nutritionnels au sein de ses programmes/projets et élaborer une stratégie pour la collecte et la diffusion des bonnes pratiques reliant la production agricole, la sécurité alimentaire et les interventions nutritionnelles.

Sous la pression des bailleurs de fonds, le Gouvernement a réduit ses tarifs douaniers (de 50% à 3% pour le riz importé) et la libération des échanges a accru la dépendance vis-à-vis des denrées importées et la vulnérabilité face à l'instabilité des prix mondiaux. La FAO a apporté son assistance pour appuyer le Gouvernement dans une analyse stratégique pour la révision potentielle de sa politique de droits de douane afin de stimuler la production agricole, augmenter les exportations agricoles et alimentaires, améliorer les revenus agricoles et renforcer la sécurité alimentaire.

La FAO compte assister le Gouvernement dans la mise en œuvre du PTR 2013-2016, qui entend, entre autres, développer des filières de sécurité alimentaire et des infrastructures, et fournir les services appropriés aux producteurs et entrepreneurs du secteur. Ceci s'articule autour de 4 axes : (i) l'appui à l'agriculture familiale ; (ii) le renforcement de l'agriculture commerciale ; (iii) le développement des infrastructures rurales ; et l'aménagement des bassins versants et (iv) le renforcement institutionnel et la gouvernance du secteur agricole.

### 3.4 Priorités du CPP pour Haïti

Sur la base des problèmes et des défis relevés dans l'analyse de situation, des priorités inscrites dans les documents de politiques nationales (PDA 2010-2025, PSDH 2030, PNIA 2010-2016, PTR 2013-2016 etc.), de l'ISF 2013-2016 et des priorités globales et régionales de la FAO et en tenant compte des avantages comparatifs de la FAO dans le pays, les quatre (4) domaines prioritaires suivants sont retenus pour la période 2013-2016 pour ainsi contribuer à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et à augmenter les revenus des populations rurales.

Il s'agit de :

- **Domaine Prioritaire 1 :** Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Domaine Prioritaire 2 :** Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles ;
- **Domaine Prioritaire 3 :** Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques ;
- **Domaine Prioritaire 4 :** Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires.

#### **Liens avec les priorités sectorielles nationales, le Cadre Stratégique Intégré (ISF) du SNU et les priorités globales et régionales de la FAO**

Ces domaines prioritaires sont alignés sur le PNIA et le PTR et sur les différentes composantes qui le fondent. L'objectif du Gouvernement est d'apporter tout le soutien nécessaire, afin de relancer, moderniser, et redynamiser un secteur agricole essentiel à l'économie et l'équilibre social du pays. Le Gouvernement en a fait le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, comme en témoignent les documents officiels, notamment le DSNCRP.

Ces domaines de priorité intègrent aussi les options d'assistance et d'accompagnement du SNU traduites dans l'ISF, pour le cycle 2013-2016, dans la reconstruction et le développement dans les domaines où il offre la plus grande valeur ajoutée. En capitalisant sur les acquis de la coopération passée, le système des Nations Unies en Haïti, s'engage à appuyer les efforts du pays dans les quatre domaines cruciaux, refondation institutionnelle, territoriale, économique et sociale, identifiés dans le PSDH - Pays Emergent en 2030. Le SNU en Haïti est engagé à innover dans ses approches et procédures pour assurer une plus grande cohésion et un accent accru et tangible sur les capacités nationales, de la société civile et du secteur privé. La FAO contribuera de manière significative à la réalisation des effets relevant des différents piliers de l'ISF et particulièrement le pilier économique pour la période 2013-2016.

Le CPP de la FAO en Haïti s'articule sur les 5 objectifs stratégiques globaux de l'organisation et sont également conformes à la vision de l'organisation au niveau de la région Amérique Latine et Caraïbes qui consiste à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et éradiquer la faim dans la zone par la promotion de l'agriculture familiale et des échanges d'expériences sur la gestion durable des ressources naturelles.

### **Aspects genre et jeunes**

Partout dans le monde, les femmes sont des éléments moteurs du changement. Il est essentiel d'investir au profit des femmes. Pour renforcer la sécurité alimentaire, le développement durable et la croissance économique, il est fondamental de donner aux femmes les moyens d'agir, de leur garantir une éducation et de les traiter équitablement.

La femme qui est au centre des activités agricoles est souvent marginalisée en Haïti, bien que les femmes soient actives dans tous les aspects de l'agriculture, mais dans la pratique, elles ne jouissent pas de droits d'héritage équitables. Les progrès restent lents, ainsi la FAO en Haïti contribuera au renforcement des capacités des femmes entrepreneurs dans le domaine agricole et de leurs organisations. La FAO reconnaît le rôle des femmes dans la commercialisation des intrants et des produits et les soutient afin qu'elles puissent améliorer leurs rôles dans la commercialisation des produits.

S'agissant de l'équité genre, les actions prévues dans les quatre priorités ciblent aussi bien les hommes que les femmes dans tous les domaines prioritaires. Et concernant particulièrement le domaine prioritaire 2 relatif à la promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles, les services d'appui s'adresseront essentiellement aux femmes et aux jeunes. Par rapport à l'emploi des jeunes, la FAO, dans les actions de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes, accordera une priorité aux initiatives des jeunes.

## **4. PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS**

### **4.1 Schéma programmatique du CPP 2013-2016 de la FAO en Haïti**

Les expériences et les leçons tirées des programmes précédents de la FAO vont permettre de mieux répondre à l'objectif stratégique du CPP pendant la période 2013-2016, dans son appui à Haïti, ainsi la FAO concentrera ses efforts et moyens dans la livraison des dix-sept (17) produits qui concourent à la réalisation de cinq (5) effets pour un impact stratégique dans les quatre (4) domaines prioritaires retenus. (Matrice détaillée en annexe 2)

### **4.2 Effets et produits du CPP en Haïti**

#### **Domaine Prioritaire 1: Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

Les principes directeurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se sont inspirés des instruments internationaux, toutefois le Gouvernement a pris en compte les réalités et préoccupations nationales relevées et traduites dans les divers documents stratégiques consultés. La politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle fait appel à des mesures administratives et techniques, à la définition d'une politique publique sociale appropriée, à une vision sociale avancée, démocratique et citoyenne qui participe également d'une idéologie hautement humaine

La FAO apportera un appui technique et institutionnel des structures centrales et décentralisées dans les domaines de l'analyse, de la planification, de la programmation et du suivi et évaluation pour une meilleure formulation des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet appui se fera par la mise en place d'un forum national sur la sécurité alimentaire sur la base d'une vision commune, la définition des mandats des missions des institutions publiques du secteur et l'actualisation du cadre légal des organisations rurales.

***Effet 1.1 : Politiques et stratégies qui renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale sont mises en place, coordonnées et suivies.***

***Produit 1.1.1 : Forum national des parties prenantes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcé sur la base d'une vision commune au niveau national. Cet appui consiste à renforcer les***

structures œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti, pour une meilleure coordination des programmes et projets liées à ce domaine. La FAO continuera à soutenir le GTSAN, à l'élaboration des plans de contingence du secteur agricole et à la rédaction de lignes directrices de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 1.1.2 : Mandats et missions des institutions publiques du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bien définis et leurs besoins en termes de capacité identifiées. La FAO va continuer sa revue du cadre institutionnel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la nécessité de clarifier les rôles et les mandats des différentes structures et acteurs de la sécurité alimentaire en vue de renforcer la coordination, le suivi et évaluation et l'impact des diverses interventions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 1.1.3 : Institutions publiques sélectionnées sont dotées de cadres formés et d'outils performants pour réaliser leurs mandats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO compte analyser les cadres politiques et stratégiques en les traduisant en termes de priorité de financement dans le but de les articuler avec les objectifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle/lutte contre la faim pour un impact direct ou indirect. Le système de suivi de la sécurité alimentaire basé sur le Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) sera incorporé au système national d'analyse de la vulnérabilité.

Produit 1.1.4 : Cadre légal des organisations rurales (coopératives, organisations paysannes etc.) actualisé. La FAO va appuyer la revue du cadre législatif et réglementaire, l'analyse du degré d'application des dispositifs existants dans les domaines et secteurs clés, ainsi que le rôle des institutions et parties prenantes.

### **Domaine Prioritaire 2 : Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles.**

La promotion de développement progressif des filières agricole nécessite un paquet technologique optimal dans les exploitations agricoles, pour une augmentation de la rentabilité de la production agricole nationale, ce qui requiert différents préalables dont un accès régulier aux intrants et équipements agricoles et aux marchés.

La FAO orientera son appui pour une augmentation de la productivité et de la rentabilité du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche en veillant à l'établissement d'un cadre institutionnel et légal nécessaire facilitant les investissements et la compétitivité de ces secteurs. La promotion des filières passera par l'amélioration des services d'appui notamment pour les femmes et les jeunes producteurs ainsi qu'une meilleure implication des secteurs privé et public.

### **Effet 2.1 : Augmentation de la productivité et de la rentabilité du secteur agricole, d'élevage et de la pêche en moyen terme.**

Produit 2.1.1 : Environnement institutionnel et légal nécessaire pour la facilitation des investissements et la compétitivité des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche amélioré. La FAO va apporter un appui institutionnel pour renforcer les capacités des intervenants des secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche, avec la création d'un cadre favorable aux investissements, par des services comme les travaux sectoriels, l'analyse des politiques, les études par produit, la mise en place et l'amélioration de systèmes d'alerte rapide, les prévisions des récoltes et les conseils juridiques. Toutes ces activités sont des moyens de faciliter les décisions d'investissement et de réduire les risques de manière à attirer des capitaux vers l'agriculture.

Produit 2.1.2 : Qualité et disponibilité améliorées des services d'appui, surtout aux femmes et jeunes agriculteurs. L'appui institutionnel sera ciblé et systématique afin de permettre aux services d'appui de faciliter aux femmes et aux jeunes l'accès aux paquets technologiques et aux institutions de micro-finances et banques commerciales. La FAO appuiera le renforcement des capacités de ces derniers avec l'utilisation de l'approche Champ Ecole Paysan (CEP). Un accent particulier sera accordé aux questions du genre, notamment l'accès des femmes à l'information et à la participation aux instances de décision.

Produit 2.1.3 : Disponibilité et accessibilité améliorée des intrants agricoles, de l'élevage et de la pêche à travers le secteur privé et les institutions de base. Pour aider le Gouvernement dans sa stratégie de la relance de l'agriculture, la FAO appuiera le développement progressif des filières, par

la promotion de l'accès aux semences améliorées et aux géniteurs performants, faciliter l'accès aux intrants, aux techniques améliorées.

Produit 2.1.4 : Synergies systématisées entre les secteurs publics et privés à travers des Partenariats Publics Privés (PPP) et Publics Communautaires Privés (PPCP). La FAO appuiera le Gouvernement et les partenaires financiers, des Organisations Paysannes et des Producteurs et des investisseurs potentiels dans le développement des capacités, d'études et de formulation pour les partenariats Publics Privés (PPP) et Publics Communautaires Privés (PPCP). Ce partenariat devrait permettre aux producteurs de réduire leur temps de labeur et d'utiliser des technologies durables. Ainsi, les petits producteurs pourraient améliorer leur productivité et renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 2.1.5 : Structuration et développement des filières potentielles et existantes (accès aux marchés national, régional, international ; recherche et développement ; certification et contrôle qualité). La FAO fournira une assistance technique spécialisée pour le développement de filières potentielles et prometteuses, ainsi que systèmes de valeur ajoutée, prospection de marchés et accès aux services de normes et de certification et de contrôle de qualité.

### **Domaine Prioritaire 3 : Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques.**

Le défi actuel en matière de gestion des ressources naturelles en Haïti est la faible capacité institutionnelle des structures dont la mission est de veiller à la préservation et à la protection des ressources naturelles. Dans le PTR, le Gouvernement compte mettre en œuvre le développement de bonnes pratiques agricoles et promotion des cultures à haute valeur environnementale ; des travaux de protection des infrastructures collectives ; l'aménagement et la réhabilitation d'infrastructures économiques et agricoles ; et la mise en place de structures sociales légales de gestion des périmètres irrigués et des bassins versants.

Aussi, le Plan d'Adaptation Nationale d'Adaptation (PANA) présente un ensemble d'actions prioritaires et de mesures immédiates à envisager en vue de permettre aux populations les plus vulnérables de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques ; cette adaptation passe inévitablement par la protection de l'environnement à travers le renforcement des capacités de ces communautés.

#### **Effet 3.1 : Amélioration de la gestion des ressources naturelles au niveau national.**

Produit 3.1.1 : Capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du MARNDR, du MDE, du CIAT et des autorités locales pour la gestion intégrée et participative des bassins versants et des ressources hydriques et forestières renforcées. Le renforcement institutionnel et des capacités des structures centrales et décentralisées constituent l'une des options stratégiques à prioriser dans la perspective d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en Haïti. La FAO s'est déjà engagée dans cette voie en partenariat avec le Gouvernement et d'autres acteurs et parties prenantes, à travers son appui dans la formulation d'un document de politique et stratégie forestières nationales, la mise en œuvre de projets participatifs et intégrés d'aménagement de bassins versants et des ressources en eau.

Produit 3.1.2 : Investissements d'aménagement intégrée et participative des bassins versants augmentés. Au cours des 20 dernières années, l'approche bassins versants a évolué vers un aménagement participatif et intégré dans un cadre de développement local. La participation des différents acteurs (population, associations, services de l'Etat, société civile/ONG, secteur privées) est essentielle pour la mise en place d'un processus de compréhension et d'appropriation. Les leçons tirées de la FAO à Marmelade-Plaisance et Marigot constituent une base de gouvernance locale qui a eu un impact sur la résilience aux changements climatiques et une diminution de l'impact de désastres naturels (notamment tempêtes et sécheresses). La FAO appuiera le Gouvernement à l'élaboration et la mise en œuvre d'investissements à échelle dans les bassins versants prioritaires.

Produit 3.1.3 : Capacité augmentée des structures décentralisées sélectionnées à gérer durablement leurs ressources halieutiques et piscicoles. Il y a un consensus sur le fait que le secteur de la pêche a un rôle décisif à jouer dans les objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Il est reconnu aussi que la décentralisation peut

améliorer les performances des actions orientées vers le développement de ce secteur. Il faut organiser le dispositif institutionnel pour transformer ce consensus en développement durable et participatif. Les expériences et les connaissances accumulées par la FAO peuvent aider à une meilleure gestion des ressources disponibles, à la restructuration et au transfert de compétences dans ce secteur. Cet appui va favoriser la valorisation durable et économique des ressources halieutiques et piscicoles au niveau communautaire.

***Effet 3.2 : Amélioration de la capacité des acteurs locaux et nationaux du secteur agricole à s'adapter au changement climatique.***

**Produit 3.2.1 :** Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole élaboré. La FAO va appuyer le Gouvernement à travers le renforcement de capacités des institutions œuvrant dans le secteur de l'agriculture à s'adapter au changement climatique pour une meilleure gestion des risques liés au changement climatique et les mesures d'adaptation dans les politiques et programmes agricoles. La FAO plaidera en faveur d'une meilleure insertion des secteurs agricoles dans les mécanismes de financement et de transfert de technologie, y compris les incitations pour développer les synergies entre adaptation et atténuation et pour les services environnementaux.

**Produit 3.2.2 :** Capacité augmentée de communautés rurales sélectionnées à s'adapter aux changements climatiques. Les institutions locales sont fondamentales pour réduire les risques de catastrophes liées au climat et seront la principale interface pour les efforts au niveau communautaire en matière d'adaptation aux changements climatiques. La FAO apportera son appui à l'amélioration de la compréhension et de la gestion du risques climatiques avec les institutions formelles et informelles existantes (telles que les associations communautaires, les groupes de producteurs de semences, les églises, les services de vulgarisation, les points de santé) et les programmes (sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, développement rural) mis en œuvre dans le domaine ; ainsi que l'agriculture de conservation favorisant un environnement durable en préservant les sols et les ressources en eau.

**Domaine Prioritaire 4 : Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires.**

Un facteur limitant pour l'agriculture est la prédominance de l'agriculture sur des terrains accidentés très souvent caractérisés par de fortes pentes. Plus de 57% des terres agricoles sont situées sur des surfaces lisses à pentes abruptes et sont exposées à un risque élevé d'érosion accélérée.

De par sa situation géographique dans la ceinture des ouragans et ses caractéristiques géologiques, Haïti est exposé à de nombreux risques naturels comme les ouragans, sécheresses, glissements de terrain, séismes et raz de marée. Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 a exacerbé les problèmes structurels qui affectent le secteur agricole, qui en combinaison avec le contexte de catastrophes naturelles, a eu un impact négatif sur la pauvreté, le développement et la sécurité alimentaire dans le pays. La FAO compte appuyer le pays dans l'élaboration d'un plan national de gestion des risques et désastres pour le secteur de l'agriculture qui, à terme, devrait permettre de réduire les pertes dans ce secteur et augmenter la résilience des populations rurales vulnérables face aux désastres naturels.

***Effet 4.1 : Réduction des pertes dans le secteur agricole et augmentation de la résilience des populations rurales vulnérables face aux désastres naturels.***

**Produit 4.1.1 :** Un plan national de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole est mis en place. La FAO va appuyer le Gouvernement à élaborer un plan national de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole qui vise à augmenter la résilience et réduire la vulnérabilité des populations avant, pendant et après une crise. Un plan qui se veut également un outil didactique, visera à disséminer la stratégie de réduction des risques de désastres de la FAO en partenariat avec le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, le SNU, la société civile/ONG, le secteur privé et les autres parties prenantes.

**Produit 4.1.2 :** Unités responsables de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcées. Le Gouvernement doit établir des priorités pour la réduction des risques dans le secteur agricole en considérant celle-ci comme un problème majeur de développement. L'agriculture subit souvent le plus lourd tribut durant les catastrophes naturelles, ainsi pour la FAO, il est impératif de renforcer les unités ou organes qui s'occupent de la planification, de

l'exécution, du suivi et d'évaluation des activités de gestion des risques et désastres au sein des institutions ouvrant dans le secteur de l'agriculture.

**Produit 4.1.3 : Résilience améliorée des communautés agricoles sélectionnées vulnérables et à risque.** La plupart des fonctions de gestion des risques de catastrophes bénéficient de transfert des responsabilités, permettant une combinaison des approches top-down et bottom-up. Et selon les leçons tirées de la FAO dans ce domaine, un élément clé de la gestion intégrée des risques dans l'agriculture est la fourniture de produits d'information météorologiques et climatiques pouvant aider concrètement les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs à gérer activement leurs risques et à améliorer les opportunités à l'échelon local. Le but premier de la gestion des risques de catastrophes est d'accroître la résilience des moyens d'existence des ruraux et de mieux informer les communautés vulnérables en vue d'une planification et d'une prise de décisions tenant compte de la variabilité du climat.

#### 4.3 Coût du CPP en Haïti

Les besoins en ressources financières pour la mise en œuvre des priorités retenues par le CPP est de l'ordre de 60 millions de \$ US (soit 2,58 milliards HTG<sup>1</sup>) dont 14 millions \$ US (soit 602 millions HTG) disponibles. Il en découle un objectif de mobilisation de 46 millions \$ US (soit 1,98 milliards HTG). Les fonds seront recherchés auprès du Gouvernement, de la FAO et des Partenaires Techniques et Financiers à travers la coopération bilatérale, sud-sud et multilatérale ainsi que les organisations nationales et internationales.

Résultats du CPP en Haïti	Besoins indicatifs en ressources					
	2013 (\$ US)	2014 (\$ US)	2015 (\$ US)	2016 (\$ US)	TOTAL (\$ US)	TOTAL (HTG)
<b>Domaine Prioritaire 1 :</b> Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle	750,000	1,900,000	1,100,000	600,000	4,350,000	187,050,000
<b>Domaine Prioritaire 2 :</b> Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles	4,000,000	9,450,000	8,200,000	5,700,000	27,350,000	1,176,050,000
<b>Domaine Prioritaire 3 :</b> Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques	3,400,000	6,900,000	6,550,000	6,000,000	22,850,000	982,550,000
<b>Domaine Prioritaire 4 :</b> Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires	950,000	1,550,000	1,500,000	1,450,000	5,450,000	234,350,000
<b>TOTAUX</b>	<b>9,100,000</b>	<b>19,800,000</b>	<b>17,350,000</b>	<b>13,950,000</b>	<b>60,000,000</b>	<b>2,588,600,000</b>

<sup>1</sup> La conversion a été faite sur la base du taux moyen de change du mois de mai 2013, où 1 \$ US équivalait à 43 HTG.

## 5. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION

Le suivi de la mise en œuvre du CPP constitue un engagement important pour la FAO dans le processus opérationnel et devrait à terme contribuer à l'ISF 2013-2016, ainsi les mécanismes de suivi et évaluation du CPP prendront en compte les dispositions pour les revues des programmes et des activités de l'ISF.

### 5.1 Mécanismes de mise en œuvre du CPP

Les acteurs de la mise en œuvre du CPP comprendront la Représentation de la FAO, les ministères clés et institutions nationales impliqués, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont les principaux bailleurs de fonds du secteur rural, Organisations du Système des Nations Unies (SNU), les principales Organisations Non Gouvernementales (ONG), la société civile, ainsi que le secteur privé.

Deux organes de mise en œuvre sont prévus à cet effet, il s'agit du comité de pilotage et du groupe technique de coordination dont la composition et les attributions sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Le comité de pilotage fournira des conseils d'orientation stratégique et le groupe technique de coordination aura une fonction programmatique, y compris la coordination. Au-delà des institutions citées plus haut, la FAO compte utiliser de manière systématique l'approche participative engageant les collectivités territoriales et les communautés dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets du CPP.

La coordination générale du CPP sera assurée par le Chargé de Programme de la FAO, en partenariat avec le Gouvernement et sous le leadership du Représentant de la FAO afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée, cohérente et efficace des objectifs du CPP. Cette mise en œuvre doit s'accompagner d'un renforcement des capacités internes du bureau de la FAO en matière de formulation de programmes, de suivi et évaluation et de communication.

#### Composition et attributions des comités de mise en œuvre du CPP

Organes	Attributions	Composition	Fréquence des réunions
<b>Comité de pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner et approuver le Plan de Travail et Budget Annuel</li> <li>- Examiner et approuver les rapports d'exécution technique et financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Représentant par Ministère impliqué</li> <li>- Le Représentant de la FAO</li> <li>- 1 Représentant du SNU</li> <li>- 1 Représentant des Partenaires Techniques et Financiers</li> <li>- 1 Représentant de la société civile/ONG</li> <li>- 1 Représentant du secteur privé</li> <li>- 1 Représentant d'organisations de producteurs</li> </ul>	1 fois / an
<b>Groupe technique de coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la coordination générale dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel</li> <li>- Faire le point sur le suivi de l'exécution des projets CPP</li> <li>- Identifier les approches de solution et aider à leur mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Représentant de la FAO</li> <li>- Les Coordonnateurs des différents projets inscrits au CPP</li> <li>- Les Points Focaux Nationaux</li> </ul>	2 fois / an

### 5.2 Mécanismes de suivi et évaluation

#### Mécanismes de suivi

Sur la base des leçons apprises du CNPMT 2000-2012, un dispositif de suivi sera mis en place au niveau de chaque coordination de programmes et projets et qui sera aligné au système de suivi de chaque ministère ou organisme impliqué sous la houlette du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et de l'ISF à travers, entre autres, les cadres logiques. Les données de suivi seront collectées de façon continue durant la phase de mise en œuvre des projets, quatre catégories de suivi seront considérées : (i) le suivi d'exécution des aspects techniques, financiers et organisationnel ; (ii) le suivi des résultats sur les effets et l'impact des programmes et projets ; (iii) le suivi du contexte sur les risques et hypothèses liés à la mise en œuvre des activités des projets et (iv)

le suivi des objectifs et stratégies du projet pour un ajustement systématique aux changements dans les besoins des populations et groupes cibles.

### **Mécanismes d'évaluation**

L'évaluation fera l'examen critique périodique des résultats atteints, par rapport aux valeurs cibles identifiées. Elle permettra d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de la mise en œuvre des programmes et projets. Les activités d'évaluation généreront des informations quantitatives et qualitatives et permettront aussi bien la vérification des indicateurs que la définition de nouvelles approches d'intervention. Les études et enquêtes effectuées constitueront un mécanisme de collecte privilégié pour l'obtention des informations sur certains indicateurs (résultats, impacts) que le suivi ne fournit pas.

Il est prévu quatre (04) types d'évaluation :

- L'évaluation annuelle sera réalisée par le comité technique d'appui sous la présidence de la coordination nationale (FAO). Il s'agit d'une auto-évaluation globale de : (i) l'environnement externe influant sur la réalisation des effets du CPP et (ii) l'avancement de la réalisation des produits du CPP. Pour y arriver, il sera organisé des sessions d'évaluation et de planification participatives avec les bénéficiaires et les institutions de mise en œuvre des projets. Elles permettront d'identifier les actions correctives immédiates, entre autres, reprogrammation, report et annulation.
- L'évaluation à mi-parcours sera réalisée conjointement par les experts de la FAO Régional/Siège, le Gouvernement et les autres parties prenantes. Elle portera sur l'avancement de la réalisation des résultats du CPP et produira des rapports sur les indicateurs. Elle permettra l'évaluation de la mise en œuvre du programme, des difficultés et contraintes, de la pertinence des objectifs et des résultats compte tenu du contexte des réorientations nécessaires, ainsi les résultats de l'évaluation à mi-parcours du CPP vont contribuer aux revues périodiques de l'ISF.
- L'évaluation finale du CPP portera sur la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité de l'assistance que la FAO apporte au pays. Les bénéficiaires et les institutions de mise en œuvre des projets seront associés à cette évaluation, elle devrait permettre de tirer les leçons et de capitaliser les acquis dans les domaines de coopération entre le Gouvernement et la FAO, mais aussi d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD1 « *Éliminer l'extrême pauvreté et la faim* ».
- L'évaluation des impacts du CPP pourra intervenir entre 5 ans et 10 ans après la clôture du CPP. Elle sera réalisée par une équipe d'experts indépendants et les différentes parties prenantes des évaluations précédentes et mesureront les impacts économiques, sociaux et environnementaux du programme sur les communautés bénéficiaires.

### **5.3 Plan d'action du CPP**

La mise en œuvre du CPP sera axée sur un calendrier indicatif de la réalisation de ses effets/ produits, avec mention des unités techniques responsables. Il prend en compte les matrices des priorités qui mettent en exergue les produits et les indicateurs devant permettre d'apprécier le niveau de performance des actions menées. Après l'adoption du CPP en Haïti, le plan d'action sera décliné en plan de travail biennal.

### **5.4 Partenariats**

Pour l'atteinte des objectifs du CPP, un partenariat large et fort sera mis en place. En effet, sur la base d'un certain nombre de leçons tirées de la mise en œuvre du NMTPF, il a été démontré qu'une approche large de partenariats et une programmation conjointe entre les ministères et organismes, augmente l'échelle et l'impact des actions de la FAO dans les zones d'intervention. De plus, la participation et la prise de décision des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, se sont révélées essentielles pour une meilleure appropriation des résultats. Il est également important de souligner que les partenariats avec le secteur privé haïtien devraient permettre d'innover dans la mise en œuvre de plusieurs programmes.

Au-delà des institutions centrales de l'Etat, la FAO s'engage, comme les autres agences du SNU, à élargir ses partenariats au niveau décentralisé, ce qui inclut les collectivités territoriales, les municipalités et les organisations communautaires. La FAO poursuivra également de nouvelles opportunités d'engager le secteur privé haïtien ainsi que d'autres secteurs de la société civile, tant au niveau central que départemental.

Un effort particulier sera aussi fait pour renforcer la coopération Sud-Sud et la collaboration transfrontalière dans les zones géographiques pour les thèmes les plus pertinents. Une identification des domaines de coopération sera menée et devrait aboutir à un plan de travail préliminaire, l'identification des sources de financement et la définition de la stratégie de la coopération technique.

Dans un contexte financier international difficile, la recherche et la mise en place de partenariats sur la base d'intérêts et objectifs convergents est plus que jamais nécessaire si la FAO veut continuer à être reconnue comme une organisation fiable, crédible et qui délivre des résultats pour le peuple haïtien. Ceci exige une mutualisation des coûts et une utilisation optimale des ressources et capacités disponibles.

### 5.5 **Stratégie de mobilisation de ressources**

La prévision budgétaire s'élevant à 60,2 millions \$US, et prenant en compte les engagements des fournisseurs de ressources sur cette période 2013-2016, des efforts importants de mobilisation des ressources et un partenariat fécond avec les Partenaires Techniques et Financiers pour répondre de manière satisfaisante aux besoins des populations rurales dans un contexte global de ressources très limitées. L'accent sera mis sur une coopération renforcée avec les agences du SNU et les coopérations bilatérales et multilatérales ainsi que les ONG nationales et internationales intervenant en Haïti.

La stratégie de mobilisation des ressources financières repose sur la réalisation des objectifs et l'atteinte des résultats escomptés du CPP, ainsi qu'une planification et une utilisation plus efficace des ressources. Elle s'articule autour de 4 axes : (i) le renforcement et diversification des partenariats en matière de ressources (ii) l'amélioration de la visibilité des domaines d'intervention prioritaires de la FAO et des besoins de ressources corrélés à travers une communication appropriée ; (iii) la mise en place d'une culture nouvelle et de moyens renforcés pour mobiliser des ressources ; et (iv) la planification et utilisation des ressources plus efficaces et rapports communiqués à ce sujet aux organismes de coopération et aux PTF.

Un plan d'action structuré autour des axes de la stratégie de mobilisation et de gestion des ressources, présentera les activités ciblées et concrètes et les produits visant à atteindre les résultats obtenus. Les responsabilités et les rôles concernant la mobilisation des ressources par la FAO seront définis à tous les niveaux. Au niveau national, le Représentant de la FAO joue un rôle de chef de file et il est appuyé par l'équipe technique en place, en l'occurrence le chargé de programme, et relayé au niveau supérieur par la Représentation Sous-régionale, Régionale et le Siège. Le Gouvernement s'attellera à la mobilisation de ressources internes en identifiant également des programmes et initiatives prioritaires pour lesquelles une recherche de financement conjointe avec la FAO sera mise en œuvre.

La FAO fera un effort accru pour approcher de manière conjointe les PTF pour répondre de manière satisfaisante aux urgences du moment. De plus, une plus grande coordination des partenaires internationaux eux-mêmes sur les grandes priorités du Gouvernement haïtien est plus que jamais nécessaire afin de maximiser l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles. La continuation ou le renforcement des partenariats avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales restent tout aussi essentiels.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Matrice des priorités du CPP de la FAO en Haïti

Priorités du CPP de la FAO en Haïti	Priorités sectorielles nationales pertinentes	Priorités globales et régionales de la FAO	Priorités du « Cadre Stratégique Intégré du SNU 2013-2016 » en Haïti
<p><b>Objectif:</b> Contribuer à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et à augmenter les revenus des populations rurales.</p> <p><b>Domaine Prioritaire 1 :</b> Renforcement des capacités pour la formulation, et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p><b>Domaine Prioritaire 2 :</b> Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles.</p> <p><b>Domaine Prioritaire 3 :</b> Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques.</p> <p><b>Domaine Prioritaire 4 :</b> Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires.</p>	<p><b>Objectifs et Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Sécurité alimentaire pour tous les Haïtiens.</li> <li>* Refondation économique et relance du secteur agricole.</li> <li>* Développement des infrastructures rurales.</li> </ul> <p><b>Documents et Programmes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Plan National d'Investissement Agricole 2010.</li> <li>* Aba Grangou, Programme National pour la lutte contre la faim et la malnutrition.</li> <li>* Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti 2010.</li> <li>* Plan Stratégique de Développement d'Haïti - Pays Emergent en 2030.</li> <li>* Programme Triennal de relance Agricole 2013-2016.</li> </ul>	<p><b>Objectifs stratégiques globales :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</li> <li>2. Accroître et d'améliorer la fourniture de biens et de services provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche de façon durable.</li> <li>3. Réduire la pauvreté rurale.</li> <li>4. Favoriser des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusives et plus efficace aux niveaux local, national et international.</li> <li>5. Accroître la résilience des moyens d'existence en milieu rural aux menaces et crises.</li> </ol> <p><b>Priorités régionales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les gouvernements et les Congrès des pays en Amérique Latine et Caraïbes (ALC) ainsi que la société civile ont amélioré les capacités de développer la législation, les politiques et les institutions pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition.</li> <li>* Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont cadres institutionnels spécifiques en place pour la promotion de l'agriculture familiale.</li> <li>* Capacités institutionnelles et techniques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes renforcées en phyto-protection, santé animale et la sécurité alimentaire améliorées.</li> <li>* Des pays, des organisations régionales et internationales qui échangent des informations et des expériences sur la gestion durable des ressources naturelles et qui ont renforcé les capacités de faire face aux défis environnementaux émergents, comme le changement climatique.</li> </ul>	<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Refondation institutionnelle.</b> Contribuer à la consolidation de l'Etat de droit, à Renforcer la capacité des institutions d'État à travers une gouvernance démocratique améliorée, un accompagnement de la réforme de l'administration publique, la mise en œuvre d'un agenda législatif consensuel et le renforcement de la société civile.</li> <li>* <b>Refondation territoriale.</b> Appuyer le renforcement le leadership des capacités du Gouvernement, des autorités locales et des communautés pour assurer la planification et la gestion des territoires et des ressources en vue de réduire les risques et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain.</li> <li>* <b>Refondation économique.</b> Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour que le Gouvernement mette en œuvre une politique économique, conçue avec la participation de toutes les parties prenantes, axée sur la création d'emplois décents, équilibrée territorialement et qui tient compte de l'équité de genre et d'une gestion durable des ressources naturelles.</li> <li>* <b>Refondation sociale.</b> Contribuer à l'amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base par le renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre des politiques sociales et à offrir des prestations de service décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence.</li> </ul>

## Annexe 2 : Matrice des résultats du CPP en Haïti (partie A)

Description de priorités, effets et produits	Indicateurs S.M.A.R.T. de résultats / activités	Source de vérifications disponibles à la FAO	Hypothèses (a) Conditions propices pour la mise en œuvre	Hypothèses (b) Risques principales à la mise à l'œuvre et à la pérennisation
<b>Domaine Prioritaire 1 : Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>				
<b>Effet 1.1</b> : Politiques et stratégies qui renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale sont mises en place, coordonnées et suivies.	- La prévalence de l'insécurité alimentaire - Le taux de malnutrition chronique - L'incidence de la pauvreté en milieu rural	- Enquêtes de sécurité alimentaire et nutritionnelle (base annuelle) - Enquête SMART/ EMMUS sur la pauvreté,	- Stabilité politique	
<b>Produit 1.1.1</b> : Forum national des parties prenantes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcé sur la base d'une vision commune au niveau national.	- Nombre de réunions et forums de haut niveau par an sur l'insécurité alimentaire et/ou la malnutrition	- Rapports des réunions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CNSA, GTSAN, TSA Table Sectorielle Agriculture)	- Le mandat des institutions publiques sont bien définis	
<b>Produit 1.1.2</b> : Mandats et missions des institutions publiques du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bien définis et leurs besoins en termes de capacité identifiées.	- Existence d'un cadre légal et réglementaire, et fonctionnel du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. - Les procédures, ainsi que les moyens techniques et financiers pour chaque institution sont établies	- Publication des différents protocoles et cadres réglementaires - Rapports d'activités des différents services et institutions	- Cohésion au sein du secteur - Stabilité politique et sociale - Un budget sur la durée en relation avec les politiques	
<b>Produit 1.1.3</b> : Institutions publiques sélectionnées sont dotées de cadres formés et d'outils performants pour réaliser leurs mandats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	- Nombre de cadres des institutions publiques sélectionnées, formés par institution - Nombre et fréquence des publications / données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle fiables pour un suivi et évaluation efficace	-Rapport des formations / inventaire et liste des cadres formés -Rapport d'évaluation d'atteinte des résultats -Liste des publications et des données/ indicateurs suivis	- Des cadres présents au sein des institutions sur la durée - Les institutions clés, leurs mandats et leurs besoins identifiés	
<b>Produit 1.1.4</b> : Cadre légal des organisations rurales (coopératives, organisations paysannes etc.) actualisé.	- Le cadre réglementaire relatif au fonctionnement de structures décentralisées et aux organisations rurales actualisée et opérationnel	- Corpus de lois publiés dans le journal officiel de la République « Le Moniteur »		

<b>Domaine Prioritaire 2 : Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles</b>				
<b>Effet 2.1</b> : Augmentation de la productivité et de la rentabilité du secteur agricole, d'élevage et de la pêche en moyen terme.	- % d'augmentation de l'offre des denrées alimentaires sur le marché national - % d'augmentation de la valeur des exportations de filières porteuses appuyées	- FAOSTAT - Données statistiques des Ministères (MARNDP, Commerce, Finances, etc.) - OCDE	- Stabilité socio-politique. - Absence des désastres Naturels majeurs - Croissance stable des autres secteurs secondaires et tertiaires	
<b>Produit 2.1.1</b> : Environnement institutionnel et légal nécessaire pour la facilitation des investissements et la compétitivité des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche améliorés.	- Diminution de nombre de conflits fonciers. - Evolution de l'IDE (Investissement direct à l'étranger) et de l'APD (Aide publique au développement) dans le secteur agricole. - Indice de la Compétitivité Globale	- Rapports de suivi de MARNDP et FAO (et CIAT pour le foncier). - Données statistiques des Ministères (MARNDP, commerce, finance, etc.)	- Stabilité socio-politique. - Absence des désastres naturels majeurs	
<b>Produit 2.1.2</b> : Qualité et disponibilité améliorées des services d'appui, surtout aux femmes et jeunes agriculteurs.	- Paquets technologiques disponibles et vulgarisés - % de femmes vulgarisatrices aux BACs - % des BAC complètement encadrés et renforcés - Augmentation de disponibilité en crédits par opérateurs privés pour les secteurs agricole et élevage	- Données statistiques et administratives du MARNDP - Rapports de la Banque Centrale - Rapport annuels des institutions de financement rural	- Stabilité socio-politique. - Fonctionnement régulier du parlement - Meilleure capacité de gestion des désastres naturels majeurs	- Rémunération des fonctionnaires et ou agents techniques faibles vis-à-vis prestataires des services privés/ONG fait obstacle à leur motivation et rétention - Ingérence politique dans l'octroi des crédits agricoles
<b>Produit 2.1.3</b> : Disponibilité et accessibilité améliorée des intrants agricoles, de l'élevage et de la pêche à travers le secteur privé et les institutions de base.	- Valeur des intrants agricoles importés (exprimés en prix constants) - Volume de semences de qualité produites dans des filières appuyées	- Listing de groupements de producteurs de semences - Enquêtes auprès des producteurs des semences - Statistiques nationales (Ministère Commerce/ Finance) et internationales	- Pas de catastrophes naturelles ou anthropiques majeures - Stabilité politique - Sécurisation foncière	- Hausse des prix mondiaux des intrants agricoles - Dévaluation de HTG - Risques fiduciaires pour la distribution des intrants
<b>Produit 2.1.4</b> : Synergies systématisées entre les secteurs publics et privés à travers des Partenariats Publics Privés (PPP) et Publics Communautaires Privés (PPCP).	- Nombre des projets financés par des bailleurs internationaux mobilisant des PPP/PPCP	- Documentation des projets approuvés		
<b>Produit 2.1.5</b> : Structuration et développement des filières potentielles et existantes (accès aux marchés national, régional, international ; recherche et développement ; certification et contrôle qualité).	- Réduction des pertes post-récolte pour les filières ciblées constatées.			

<b>Domaine Prioritaire 3 : Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques</b>				
<b>Effet 3.1</b> : Amélioration de la gestion des ressources naturelles au niveau national.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation relative à la gestion des ressources et la GIBV naturelles actualisée</li> <li>- Indices environnementaux : Pollution des cours d'eau ; Biodiversité ; taux de couverture forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpus de lois publiés dans le journal officiel de la République « Le Moniteur »</li> <li>- Rapports annuels du MARNDR et MDE</li> <li>- Rapports GEF, UNEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique du gouvernement de décentraliser la gestion de RN</li> <li>- Stabilité sociopolitique</li> </ul>	
<b>Produit 3.1.1</b> : Capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles de développement rural (MARNDR), du Ministère de l'Environnement, du CIAT et des autorités locales pour la gestion intégrée et participative des bassins versants et des ressources hydriques et forestières renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité, fréquence et fiabilité de données publiées par les agences gouvernementales sur : la qualité des sols, les ressources hydriques ; la biodiversité</li> <li>- Nombre de collectivités qui préparent plans de gestion des ressources naturelles</li> <li>- Révision du cadre législatif en matière foncière à travers d'un processus participatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpus de lois publiés dans le journal officiel de la République « Le Moniteur »</li> <li>- Rapports de rencontres travail entre les différents acteurs du BV</li> <li>- Liste des études de BV</li> <li>- Inventaire et liste des comités BV</li> <li>- Documentation sur le profil du personnel en place dans les ministères</li> </ul>		
<b>Produit 3.1.2</b> : Investissements d'aménagement intégrée et participative des bassins versants augmentés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies de BV aménagées.</li> </ul>			
<b>Produit 3.1.3</b> : Capacité augmentée des structures décentralisées sélectionnées à gérer durablement leurs ressources halieutiques et piscicoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de cadres des structures décentralisées sélectionnées, formés dans la gestion des ressources halieutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du MARNDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du cadre légal régissant la pêche et l'aquaculture</li> </ul>	
<b>Effet 3.2</b> : Amélioration de la capacité des acteurs locaux et nationaux du secteur agricole à s'adapter au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des plans d'Aménagement des BV avec des mesures et liens explicites à l'adaptation au changement climatique</li> <li>- % des paquets techniques BAC qui utilisent des variétés résilientes à la variation climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du MARNDR, MDE et CIAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agences techniques sont conscients des risques climatiques et réceptifs à prioriser les pratiques et les variétés résilientes</li> </ul>	
<b>Produit 3.2.1</b> : Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole élaboré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et adaptation pour le secteur agricole du plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques</li> <li>- Intégration aux plans d'actions agricoles et de GRN des actions qui contribuent simultanément à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du MARNDR et MDE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne collaboration entre les instances préposées au MDE et au MARNDR à l'élaboration du document.</li> <li>- Disposition de l'appui institutionnel nécessaire de la part du MDE</li> </ul>	

	<b>Produit 3.2.2</b> : Capacité augmentée de communautés rurales sélectionnées à s'adapter aux changements climatiques.		- Les rapports périodiques des mairies, du MARNDR et du MDE sur les impacts des aléas naturels	- La formation des communautés est assumée par les instances du MDE responsables	
<b>Domaine Prioritaire 4 : Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires</b>					
	<b>Effet 4.1</b> : Réduction des pertes dans le secteur agricole et augmentation de la résilience des populations rurales vulnérables face aux désastres naturels.	- Réduction de 10% des pertes liées aux catastrophes au niveau des communautés agricoles vulnérables et à risque	-Rapports du MARNDR, DPC -Rapports de PDNA		- Crises sociopolitiques - Répétition de désastres naturels majeurs
	<b>Produit 4.1.1</b> : Un plan national de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole est mis en place.	- Le plan national GRD pour le secteur agricole est adopté au MARNDR - Le plan national de GRD pour le secteur est voté par le Parlement et promulgué dans le Moniteur - Du matériel de communication est développé pour diffuser le plan et sensibiliser les acteurs divers à différents niveaux	-Rapports du MARNDR, DPC - Suivi des débats au parlement - Journal "Le Moniteur"	- Multiplication des désastres naturels majeurs - Non-disponibilité en temps opportun de la transmission des informations de base	- Crises sociopolitiques - Changement des priorités au niveau de l'agenda des décideurs politiques - Répétition de désastres majeurs - Carence d'instruments légaux en la matière
	<b>Produit 4.1.2</b> : Unités responsables de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcées.	- La déviation ou la conformité aux exigences de délais de réponse prévues pour les plans de contingence - Nombre de plans de contingence pour la gestion des risques établis et opérationnels à tous les échelons - Les unités responsables de l'évaluation post désastre sont établis et capables d'évaluer efficacement les pertes pour la formulation de la réponse	- Rapports réguliers d'évaluation des stocks de contingence - Rapports produits par l'unité de veille agricole et d'alerte précoce - Rapports de la DPC reflétant l'évaluation post-désastre au niveau secteur agricole	- Peu d'engouement des acteurs du secteur vis-à-vis de la problématique de la GRD - Vol des instruments et équipements technologiques du système d'alerte	
	<b>Produit 4.1.3</b> : Résilience améliorée des communautés agricoles sélectionnées vulnérables et à risque.	- Réduction des pertes de production agricole liée aux désastres naturels Augmentation de la capacité de production des communautés vulnérables pour leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Rapports d'enquêtes sur la sécurité alimentaire. - Rapports d'évaluation post désastre. - Rapports d'évaluation post récolte (CFSAM, FAO, PAM Gouvernement) - Listes des matériels didactiques produits		- Crises économiques qui augmentent l'acceptance des risques environnementales

### Annexe 3 : Matrice des résultats du CPP en Haïti (partie B)

Description de priorités, effets et produits	Besoins indicatifs en ressources (\$US Million)			Partenaires de mise en œuvre		Partenaires fournisseurs de ressources
	Requises	Existant	A mobiliser	Nationaux	Internationaux	
<b>Domaine Prioritaire 1 : Renforcement des capacités pour la formulation et le suivi des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>						
<b>Effet 1.1</b> : Politiques et stratégies qui renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale sont mises en place, coordonnées et suivies.	<b>4,350,000</b>	<b>135,000</b>	<b>4,215,000</b>	MARNDR MSPP MICT MDPP CNSA Aba Grangou ONGs locales	WFP FIDA UNICEF ONGs internationales	FAO PTF Partenaires bilatérales BID BM
<b>Produit 1.1.1</b> : Forum national des parties prenantes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcé sur la base d'une vision commune au niveau national.	600,000	-	600,000			
<b>Produit 1.1.2</b> : Mandats et missions des institutions publiques du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bien définis et leurs besoins en termes de capacité identifiées.	1,700,000	135,000	1,565,000			
<b>Produit 1.1.3</b> : Institutions publiques sélectionnées sont dotées de cadres formés et d'outils performants pour réaliser leurs mandats dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	1,700,000	-	1,700,000			
<b>Produit 1.1.4</b> : Cadre légal des organisations rurales (coopératives, organisations paysannes etc.) actualisé.	350,000	-	350,000			
<b>Domaine Prioritaire 2 : Promotion des filières agricoles, des investissements privés et publics et des services agricoles</b>						
<b>Effet 2.1</b> : Augmentation de la productivité et de la rentabilité du secteur agricole, d'élevage et de la pêche en moyen terme.	<b>27,350,000</b>	<b>9,359,000</b>	<b>18,191,000</b>	MARNDR MEF MC CIAT MDPP Secteur privé OCB ONGs locales	WFP FIDA UNICEF BIT ONGs internationales	FAO PTF Partenaires bilatérales BID BM
<b>Produit 2.1.1</b> : Environnement institutionnel et légal nécessaire pour la facilitation des investissements et la compétitivité des secteurs agricole et d'élevage et de la pêche amélioré.	350,000	-	350,000			
<b>Produit 2.1.2</b> : Qualité et disponibilité améliorées des services d'appui, surtout aux femmes et jeunes agriculteurs.	14,300,000	5,960,000	8,340,000			
<b>Produit 2.1.3</b> : Disponibilité et accessibilité améliorée des intrants agricoles et de l'élevage et de la pêche à travers le secteur privé et les institutions de base.	3,000,000	1,671,000	1,329,000			
<b>Produit 2.1.4</b> : Synergies systématisées entre les secteurs publics et privés à travers des Partenariats Publics Privés (PPP) et Publics Communautaires Privés (PPCP).	2,300,000	-	2,300,000			
<b>Produit 2.1.5</b> : Structuration et développement des filières potentielles et existantes (accès aux marchés national, régional, international ; recherche et développement ; certification et contrôle qualité).	7,400,000	1,728,000	5,672,000			

Description de priorités, effets et produits	Besoins indicatifs en ressources (\$US Million)			Partenaires de mise en œuvre		Partenaires fournisseurs de ressources
	Requises	Existant	A mobiliser	Nationaux	Internationaux	
<b>Domaine Prioritaire 3 : Augmentation de la capacité de gestion des ressources naturelles et de la résilience aux changements climatiques</b>						
<b>Effet 3.1</b> : Amélioration de la gestion des ressources naturelles au niveau national.	<b>21,450,000</b>	<b>2,700,000</b>	<b>18,750,000</b>	MARNDR MDE MICT MDPP CIAT INARA OCB ONGs locales	WFP FIDA PNUD UNEP UNICEF BIT ONGs internationales	FAO PTF Partenaires bilatérales GEF BID BM
<b>Produit 3.1.1</b> : Capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles de développement rural (MARNDR), du Ministère de l'Environnement, du CIAT et des autorités locales pour la gestion intégrée et participative des bassins versants et des ressources hydriques et forestières renforcées.	1,200,000	-	1,200,000			
<b>Produit 3.1.2</b> : Investissements d'aménagement intégrée et participative des bassins versants augmentés.	17,500,000	2,700,000	14,800,000			
<b>Produit 3.1.3</b> : Capacité augmentée des structures décentralisées sélectionnées à gérer durablement leurs ressources halieutiques et piscicoles.	2,750,000	-	2,750,000			
<b>Effet 3.2</b> : Amélioration de la capacité des acteurs locaux et nationaux du secteur agricole à s'adapter au changement climatique.	<b>1,400,000</b>	<b>1,400,000</b>	<b>1,400,000</b>			
<b>Produit 3.2.1</b> : Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole élaboré.	300,000	-	300,000			
<b>Produit 3.2.2</b> : Capacité augmentée de communautés rurales sélectionnées à s'adapter aux changements climatiques.	11,00,000	-	11,00,000			
<b>Domaine Prioritaire 4 : Renforcement de la capacité de gestion des risques et de désastres naturels et des crises alimentaires</b>						
<b>Effet 4.1</b> : Réduction des pertes dans le secteur agricole et augmentation de la résilience des populations rurales vulnérables face aux désastres naturels.	<b>5,450,000</b>	<b>1,760,000</b>	<b>3,690,000</b>	MARNDR MDE MICT DPC OCB ONGs locales	WFP FIDA PNUD ONGs internationales	FAO PTF Partenaires bilatérales GEF BID BM
<b>Produit 4.1.1</b> : Un plan national de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole est mis en place.	850,000	-	850,000			
<b>Produit 4.1.2</b> : Unités responsables de gestion de risques de désastres naturels pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcées.	1,100,000	130,000	970,000			
<b>Produit 4.1.3</b> : Résilience améliorée des communautés agricoles sélectionnées vulnérables et à risque.	3,500,000	1,630,000	1,870,000			
<b>COUT TOTAL</b>	<b>60,000,000</b>	<b>14,000,000</b>	<b>46,000,000</b>			

